

Face aux sanctions scandaleuses du rectorat de Poitiers, les « 4 de Melle » sont prêts à en découdre

Communiqué de soutien aux « 4 de Melle » du 14/11

#SoisProfEtTaisToi #SoutienAux4deMelle

Ce dont **Sylvie** se souviendra en ces jours d'annonce des sanctions pour les « 4 de Melle », ce sont des larmes de sa fille. **Déplacée d'office**, elle perd son poste fixe au lycée Desfontaines de Melle, où elle enseignait depuis 2015, pour se retrouver titulaire sur zone de remplacement (TZR) sur le département des Deux-Sèvres. Rattachée au lycée Maurice Genevoix de Bressuire, elle était appelée par le proviseur dès le lundi 9 novembre, alors que l'arrêté d'affectation avait été envoyé sur son mail académique le vendredi 6 à 17h30, pour une prise de fonction sur un temps plein jusqu'au 20 décembre. Nul n'a bien évidemment tenu compte des conséquences de cette décision sur sa vie familiale : comment envisager d'être à Bressuire à 8h lorsque la garderie ouvre à 7h30 et que le lycée est à **une heure vingt de route du domicile** ? comment envisager de reprendre le chemin des cours comme si de rien n'était après huit mois de suspension, huit mois d'attente, huit mois de tension, huit mois de bataille pour se faire entendre ?

Pour **Aladin**, TZR en philosophie, le rectorat de Poitiers ne s'est pas contenté, avec **un abaissement d'échelon en début de carrière**, d'une sanction financière conséquente se chiffrant en plusieurs dizaines de milliers d'euros, il a **aussi sanctionné de manière insidieuse en l'affectant sur des remplacements dans deux départements différents, les Deux-Sèvres (79) et la Vienne (86)**, sur deux établissements à plus d'une heure de route de chez lui. Comment comprendre une affectation à l'année si inconsciente, 5h dans un lycée, 4h dans un autre, et 9h sur zone de remplacement, si ce n'est par la volonté de sanctionner encore et encore, en rendant par exemple le plus difficile possible sa présence et son intégration dans une salle des professeurs ?

Si **Cécile** pourra retrouver ses élèves et ses collègues du lycée Desfontaines, elle devra attendre encore **15 jours, exclue de ses fonctions et sans traitement** : une belle façon de la remercier, à deux ans de son départ à la retraite, des 29 ans passées au lycée Desfontaines en tant qu'enseignante mais aussi en tant qu'élève.

Quant à **Sandrine**, qui n'avait pas été suspendue, elle aura dû subir les angoisses d'un conseil de discipline de plus de 7 heures, sans savoir si elle retrouverait ses élèves puisque le rapport de l'enquête administrative demandait à minima le déplacement d'office des 4 enseignants. **C'est par un blâme qu'elle se voit ici récompensée de ses onze années d'engagement comme élue du CA !**

Leurs collègues du lycée Desfontaines ont immédiatement réagi par une motion en Conseil d'administration le jeudi 5 novembre, lendemain de la réception des décisions de la rectrice, demandant l'annulation des sanctions.

Ces sanctions ignominieuses, prises contre l'avis des CAPA disciplinaires lors desquelles la rectrice n'a jamais obtenu la majorité et a même été désavouée, ne poursuivent qu'un objectif : faire taire la mobilisation enseignante. Les « 4 de Melle » n'ont pourtant pas l'intention de baisser la tête.

Les organisations syndicales nationales ont déjà interpellé à plusieurs reprises le ministre sur cet acharnement répressif : ainsi **un courrier intersyndical du 9 novembre, adressé à Blanquer et signé par les secrétaires généraux de la FSU, de la CGT Educ'action, de la FNEP-FP-FO et de Sud Education, exige « le retrait immédiat des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de nos camarades de Melle ».**

A leur tour, **les « 4 de Melle » vont se tourner vers le ministre par le biais d'un recours hiérarchique** : il est temps que Blanquer se positionne dans cette affaire. S'il s'y refuse, ce sera au tribunal administratif de trancher. D'autres procédures sont en cours : une bataille s'engage pour que soient modifiées les affectations effarantes d'Aladin et de Sylvie ; un recours a été déposé au tribunal administratif sur la décision de prolongation de suspension qui avait été décidée le 18 juin ; 5 enseignants du lycée Desfontaines, dont les « 4 de Melle », ont aussi saisi l'article 40 du code de procédure pénale pour dénoncer la mise en danger des élèves par les agissements de leur hiérarchie le 3 février lors de la passation des épreuves d'E3C (étage barricadé, portes coupe-feu sanglées, alarmes incendie désactivées). Ces actes, l'administration s'en est désolidarisée lors des CAPA disciplinaires, affirmant qu'elle n'en était pas informée malgré la présence au sein du lycée d'IA-IPR et de personnels des équipes mobiles de sécurité ! Enfin, une plainte pour harcèlement institutionnel est en cours de constitution ; une institution ne peut ainsi maltraiter ses personnels et s'en prendre au droit de grève en toute impunité ! Si l'affaire des 4 de Melle a vocation à faire office de précédent, ce sera pour sa victoire contre les violences managériales et les atteintes aux droits syndicaux !

Ne laissons pas les « 4 de Melle » seuls dans cette bataille. Témoignons-leur notre soutien en envoyant au ministère par la voie hiérarchique un courrier individuel ou collectif demandant le retrait immédiat des sanctions pour nos 4 collègues. Transférez aussi ce courrier au comité de soutien à l'adresse : soutienaux3demelle@gmail.com.

Enfin, accompagnons-les financièrement dans leurs démarches juridiques en participant à la caisse de solidarité :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/n9i5n24r>

Le comité de soutien aux « 4 de Melle »